

© ARS Ile-de-France - Département communication - credit photos : getty/images - 2022

**AVANT D'EMMENER MON ENFANT
AUX URGENCES, SI MON MÉDECIN
N'EST PAS DISPONIBLE, J'APPELLE LE 15**

Pour en savoir plus : iledefrance.ars.sante.fr



**LES URGENCES
SONT RÉSERVÉES
AUX CAS LES
PLUS GRAVES**

Je n'emmène pas
mon enfant aux
urgences pour :

un certificat
médical



un renouvellement
d'ordonnance



une vaccination

